PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

RÈGLEMENT MRC-762

Règlement prévoyant les sommes nécessaires pour rencontrer les dépenses concernant des contributions diverses prévues pour l'exercice financier 2015 et intitulé SUBVENTIONS MRC.

GÉNÉRALITÉS

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 10 décembre 2014;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir des sommes représentant les coûts de l'octroi de subventions aux organismes suivants :

- Développement bioalimentaire - Centre-du-Québec	5 000 $
- URLS Centre-du-Québec	500 $
- Autres	1 000 $

RÉPARTITION

ATTENDU QU'il est convenu de répartir les coûts des subventions d'après la richesse foncière uniformisée 2015 des municipalités de la MRC de Drummond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est par le présent règlement **MRC-762**, unanimement statué ce qui suit savoir :

1) Il sera et il est par les présentes requis des municipalités de la MRC de Drummond, une somme de 5 000 $ représentant le coût des subventions accordées; le tout réparti au prorata de la richesse foncière uniformisée 2015 et suivant les tableaux no 1 et no 2, lesquels sont ci-annexés pour valoir comme si ici au long récité et une appropriation de surplus de 1 500 $ tel que validé au 31 décembre 2013;

2) Il sera et il est par les présentes requis de toutes et chacune des municipalités de la MRC de Drummond, les coûts ci-haut prévus, en versements dus les premiers jours des onze (11) premiers mois de 2015 tel que prévu au tableau no 2;

3) Il sera et il est par les présentes statué qu'un intérêt de un pour cent (1%) par mois sera chargé à toutes et chacune des municipalités visées par le présent règlement pour tout versement fait après le quinze (15) de chacun des mois pour lequel il doit être fait.

LE PRÉSENT RÈGLEMENT PRENDRA FORCE ET EFFET SUIVANT LA LOI.

Signé: *Alexandre Cusson*
Alexandre Cusson
préfet

Signé : *Christine Labelle*
Christine Labelle
directrice générale

ADOPTÉ LE : **14 janvier 2015**

RÉSOLUTION D'ADOPTION : **mrc10945/01/15**

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : **14 janvier 2015**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Drummondville, ce 20 janvier 2015

Christine Labelle
Secrétaire-trésorière